



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

*En exercice : 15*

*Présents : 10*

*Date de la Convocation : 10 novembre 2020*

*Votants : 10*

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt, le 17 novembre à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZÉ, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes communale sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN, vu l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales,

*Étaient présents :*

*Mesdames Véronique DUFETRE, Cécile MARIOTTE, Jeannine VAILLER*

*Messieurs Daniel BOUCHARD, Jean-Paul DEMARTHE, Denis FENEON, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD*

**Absents excusés :**

*Mesdames Alexandra BONOT, Aurore DUTARTRE, Audrey JOVER, Mylène ROSSILLON*

*Monsieur Guillaume COULON*

*Secrétaire de séance : Denis FENEON*

**Etat civil : Décès**

**Claude René CHALEARD le 30 octobre 2020**

---

### **1. Ecole**

La parole est donnée à Serge THIRARD.

- Rentrée scolaire du 02 novembre 2020

Le nouveau protocole sanitaire est en place depuis la rentrée (lavage des mains des enfants, port du masque, brassage des enfants etc...).

Fibre

La commune projette d'équiper les bâtiments de l'école et de la mairie à la fibre. Un chiffrage a été demandé à Mâcon communication (fournisseur du réseau fibre et du matériel) et l'entreprise DUCLUT (réalisation des travaux électriques pour la mise en place du réseau). Il est également envisagé de raccorder la chaufferie à la fibre afin de pouvoir gérer les maintenances plus rapidement.

- Prix Racouchot

La commune s'est vu recevoir le prix Racouchot par la DDEN. Ce prix récompense les projets liés aux écoles en zone rurale. Un chèque de 250 euros sera remis à la Directrice de l'école d'Azé le 20 novembre. Lorsque la situation sanitaire le permettra, un arbre de la laïcité sera planté en présence des enfants de l'école, de l'équipe municipale et de l'équipe enseignante sans oublier de la DDEN.

- Travaux

Les tuiles défectueuses ont été changées. L'engazonnement sous le noyer a été réalisé. Les serrures sécurisées ont été installées sur les entrées extérieures. Les vitres de l'école et de la cantine ont toutes été nettoyées. Un dossier de subvention a été réalisé pour la pose d'un nouveau portail coté Mairie.

- Projet de l'école

Deux projets seront réalisés par les institutrices de l'école d'Azé si la situation sanitaire le permet. Les projets liés à la biodiversité seront réalisés avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement et concernent l'installation de carrés de jardin et à la construction de nichoir.

## **2. Garderie péri scolaire**

La parole est donnée à Serge THIRARD. Depuis plusieurs années, la demande pour le service de la garderie périscolaire est de plus en plus importante. En trois ans, nous sommes passé de 2 à 3 agents de surveillance des enfants. Cette année, nous devons recruter un 4<sup>ème</sup> agent afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions de sécurité.

Depuis la création de la garderie, la commune d'Azé assume seul le financement de ce service. En effet, la Préfecture a toujours refusé que les services périscolaires pourtant attachés au fonctionnement de l'école soient intégrés au SIVOS. Après une rencontre entre Monsieur le Maire et les élus de Saint-Gengoux-de-Scissé, le Conseil municipal de Saint-Gengoux-de-Scissé a accepté de participer au financement du service garderie comme il l'a fait pour la cantine. Nous les en remercions chaleureusement.

Une convention précisant la clef de répartition entre les deux communes sera établie dans les semaines à venir.

## **3. Ressources humaines**

Monsieur Clément OUTIN, Agent technique ayant demandé une disponibilité le 20 septembre à compter du 20 décembre, la procédure de recrutement a été engagée. Après une première sélection, 4 candidats ont été reçus en entretien. Monsieur LONGA Fabrice intégrera l'équipe prochainement. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Un autre agent du service technique a également fait savoir son prochain départ dans le cadre d'un rapprochement familial. Un nouveau recrutement sera à mettre en place.

Un agent de surveillance de la garderie a été victime d'un accident du travail. En ces temps difficiles liés à la crise sanitaire actuelle, nous rencontrons de grandes difficultés à pourvoir à son remplacement. Il a été proposé à deux agents en poste d'effectuer la mission de remplacement.

## **4. Rénovation bâtiment mairie : point de situation après désignation d'un architecte référent du CAUE**

Comme évoqué lors d'un précédent conseil municipal et suite à notre demande, le CAUE a désigné Monsieur REYMONDON, Architecte, pour nous aider à la rédaction du cahier des charges destiné au Maître d'œuvre. Des documents concernant le bâtiment lui ont été adressés. Nous attendons son retour afin d'effectuer une prochaine réunion de la commission « Bâtiments communaux ».

## **5. Travaux effectués et en cours**

La parole est donnée à Dany GRANDJEAN.

Le broyage est terminé. Le service technique rencontre encore des problèmes liés à la chaufferie bois. La rénovation du logement est terminée. La commission d'attribution des logements s'est réunie et a désigné le nouveau locataire.

## **6. Devis**

- La commission « Voirie, érosion hydraulique, bois communaux et chemins » s'est réuni le 10 novembre 2020 pour travailler sur les devis voirie. Pour la Rue de la Michaudé, la commission a décidé de faire réaliser les travaux du haut de « rue de la Michaudé » par les services de la commune et de demander une participation de l'ASA. Les travaux de voirie sur Chussinnet de la rue

de la Michaude ont été attribués. Des précisions seront demandées sur certains éléments afin de faire correspondre les travaux à nos attentes.

- Devis pour le bulletin municipal de 2020.
  - Com'on imagine (conception) pour 715.00 euros TTC
  - Bureautique 71 (impression). Deux devis pour 600 exemplaires sont proposés selon le nombre d'articles collectés. Soit pour 2012.31 euros TTC pour 32 pages ou 1915.29 euros TTC pour 28 pages.

## **7. Écoulement des eaux de Conflans : point d'information**

La parole est donnée à Jeannine VAILLER.

En préalable aux travaux d'aménagement de la Teppe St Martin et pour résoudre les problèmes engendrés lors de très fortes pluies, par les ruissellements depuis la colline de Conflans sur les propriétés au-dessous. Il est prévu de faire réaliser une étude hydraulique, complétée par des scénarii de travaux.

Un 3ème bureau d'études s'est déplacé ce jeudi pour nous rencontrer et visualiser le secteur concerné.

A réception du devis, la commission "voirie- hydraulique" se réunira pour étudier les 3 propositions.

## **8. Friche FOURGEOT**

Suite à la requête présentée par les époux MARCEAU et enregistrée la 06 août 2020 et vu la complexité de ce dossier, notre avocat, Maître LOISIER a conseillé à la commune de faire appel à un confrère spécialiste en droit administratif. Un report d'audience a été demandé pour la présentation de notre mémoire. Un rendez-vous sera pris rapidement avec Maître LE MEIGNEN.

## **9. Accessibilité**

MBA demande un état d'accessibilité du territoire de la commune que ce soit des voiries, des espaces publics, des logements gérés par la commune et des ERP.

- PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE) CONSTAT DES OBSTACLES À L'ACCESSIBILITÉ SUIVANT LE RÉFÉRENTIEL D'ACCESSIBILITÉ OBJECTIFS TECHNIQUES À ATTEINDRE : PRÉCONISATION DE TRAVAUX ET PLANIFICATION

C'est la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" qui prévoit une obligation dans les itinéraires permettant une liberté de déplacement entre les établissements recevant du public, les lieux d'habitation, les lieux de travail, etc... La commune d'Azé dispose d'un PAVE depuis les années 2010, il prévoyait plus d'une trentaine de points qui devaient faire l'objet de travaux entre 2011 et 2015. Il faut faire le bilan de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire et un chiffrage éventuel.

- REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Prévu par le décret du 28 mars 2017 et l'Arrêté du 19 avril 2017 pour son contenu et sa mise à jour (ERP neuf et situés dans un bâti existant) informe le public du degré d'accessibilité de l'ERP-consultation sur site de la commune.

Pour réaliser ce travail, il est proposé de créer un groupe de travail de 4-5 personnes, de se fixer une période de 6 mois pour réaliser ces documents et ce bilan sur la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

CREE la Commission ad'hoc ACCESSIBILITE composée de Patrick Monin, Jean-Paul DEMARTHE, Véronique DUFETRE, Serge THIRARD, Jeannine VAILLER, les Adjoints au Maire étant membre d'office.

## 10.ONF Inscription à l'état d'assiette, Destination des coupes, Affouage Exercice 2021

Sur proposition de l'ONF, le Maire propose de voter l'inscription à l'état d'assiette, la destination des coupes et l'affouage pour l'exercice 2021 comme suit :

- Inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 (coupes réglées):

| Parcelle | Surface (ha) | Type de coupe |
|----------|--------------|---------------|
| 107      | 1.84         | TS            |
| 124a     | 4.85         | ACT           |

- Destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2021 :

**1 – VENTE EN BLOC ET SUR PIED** par les soins de l'O.N.F. des parcelles suivantes :

| Parcelles | Composition (à préciser si plusieurs lots prévus) |
|-----------|---|
| 107       | Piquet Robinier + Bois energie                    |

**2 – VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGÈRES** par les soins de l'O.N.F. **ET DÉLIVRANCE** du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage.

| Parcelle | Composition (à préciser si plusieurs lots prévus) |
|----------|---|
| 112      | Grumes (Vente) + Chauffage (Délivrance)           |

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir-faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

- Pour les coupes délivrées :

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

La commune demande le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée ci-dessus.

En cas de concours, la rémunération de l'ONF sera facturée sur la base d'un devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**FIXE** le volume maximal estimé des portions à 30 stères ;

**FIXE** à 50 euros (cinquante euros) la taxe d'affouage par foyer ;

**ARRÊTE** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

**FIXE** les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

— Abattage du taillis et des petites futaies : 15 octobre au 15 avril

— Vidange du taillis et des petites futaies : 15 avril au 15 octobre

— Façonnage et vidange des houppiers : 15 avril au 15 octobre

*\*Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchés des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune, sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le conseil municipal.*

**ACCEPTE** sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

**INTERDIT** la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

Les inscriptions aux affouages auront lieu jusqu'au 01 décembre 2020.

## **11.Modification statuts SDIS**

Suite au Conseil Communautaire de MBA du 15 octobre dernier, il convient de se prononcer sur la modification des statuts de MBA relatif au transfert de la compétence SDIS. La compétence « versement des contributions des communes membres au SDIS » est inscrite dans les compétences supplémentaires de MBA. La modification statutaire ne pourra avoir lieu qu'à la majorité qualifiée soit les 2/3 des communes représentant plus 50% population ou inversement et comprenant obligatoirement la commune représentant 1/4 de la population totale.

Pour cela, les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois, à compter de la réception de la délibération de MBA. A défaut, la décision de la commune est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération, notamment afin d'inscrire la compétence « versement des contributions des communes membres au SDIS » dans les compétences supplémentaires de MBA, conformément aux statuts joints en annexe.

## **12.Covid 19 : suite courrier préfet, situation des commerces**

Le Préfet a été destinataire d'un courrier envoyé de la part du Maire et de l'Equipe municipale concernant les modalités d'aménagement du protocole sanitaire au sein de notre village afin de permettre la réouverture de nos commerces en toute sécurité. Le Préfet a répondu que les décrets ministériels ne permettent pas de répondre favorablement à notre demande.

L'Association des Maire de Saône et Loire a fait parvenir un document récapitulatif de toutes les aides accordées aux commerces fermés. Cette liste sera adressée à tous les commerçants d'Azé.

D'autre part, nous invitons toute la population à soutenir les commerces de proximité qui sont la vie de nos villages ; en continuant à se servir chez eux directement car ils sont ouverts ; en passant commande pour les commerces faisant de la vente à emporter. Une demande exceptionnelle nous a été adressée par un commerçant d'Azé. Nous proposons de lui accorder l'aide de 1500 euros comme il fut fait pour les demandes au printemps dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le versement de l'aide financière exceptionnelle de 1.500 Euros

## **13.Alerte de l'Influenza aviaire**

Le Maire présente le courrier du Préfet relatif à la prévention de l'Influenza aviaire. Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a relevé le niveau de grippe suite à la découverte de 15 cas au Pays bas et 13 en Allemagne dans la faune sauvage et 2 foyers en élevages au Pays bas et au Royaume Uni.

Les mesures suivantes doivent être prises :

- La claustration obligatoire des volailles ou la protection de celles-ci par un filet avec réduction des parcours extérieurs. Aucune dérogation ne peut être accordée pour les basse-cours des particuliers.
- Interdiction de l'organisation de rassemblements d'oiseaux (marchés, concours, expositions réunissant des oiseaux).

## **14.Conseil départemental : appel à projet 2021**

Pour l'appel à projet 2021 du Département, deux subventions peuvent être demandées. Une subvention de 25 % pour une enveloppe maximum de 100 000 euros pour des travaux d'extension ou de développement d'infrastructure. Une deuxième subvention de 30% pour une enveloppe maximum de 300 000 euros pour des actions estampillées « Plan Environnement 71 » portant sur la rénovation d'économie d'énergie. Toutefois, ces travaux devront produire 40% d'économie d'énergie. Il est à noter que le délai pour le dépôt des dossiers sera très court car l'ouverture de l'appel à projet 2021 est fixé au 20 novembre 2020 et la limite de dépôt des dossiers est fixé au 31 décembre.

## **15. Contrat de groupe cdg71**

Le Maire rappelle le taux d'absentéisme pour raisons de santé de 9.2% en 2018, ce taux était stable par rapport à 2017 mais le Centre de Gestion 71 constate une augmentation de la gravité et donc de leur durée. Ces arrêts ont un coût direct pour la collectivité ; maintien en tout ou partie de la rémunération de l'agent ; augmenté du coût du remplacement de l'agent indisponible. C'est pourquoi le Centre de Gestion propose de lancer la consultation pour souscrire un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des agents. Cela permettra d'une part de dispenser la commune d'organiser une procédure de mise en concurrence et d'autre part de protéger la collectivité avec un contrat mutualisé en totale adéquation avec le statut. Actuellement, la commune a souscrit cette assurance auprès de la SMACL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

CHARGE le Centre de gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents une ou plusieurs formules devront pouvoir être proposées à la Commune ou l'Etablissement public.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2022.

Régime du contrat : capitalisation.

DELIBERERA aux vues des résultats de la consultation, pour autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

## **16. Vente par adjudication**

La parole est donnée à Jeannine VAILLER.

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, la vente par adjudication a eu lieu le 10 novembre 2020. Après discussion, le Conseil municipal souhaite se positionner sur le lot 7. Ce lot a trouvé acquéreur au prix de 6500 euros plus les frais à 291 euros. Le Conseil municipal, après délibération : à 5 voix pour, 2 contre et 3 abstentions,

DECIDE de faire valoir son droit de préemption pour l'acquisition du lot 7 en vue de la réalisation d'une voirie, comme prévu au PLU.

L'acquisition de ce terrain nécessite une modification des crédits.

Le conseil, à l'unanimité décide de transférer 7 000 € depuis l'article 2031, Etudes, vers l'article 2111, Achat de terrain nu.

## **17. Questions diverses**

- a. Droit de préemption urbain / emplacement réservé

- Parcelle C 1547

La Commune renonce à son droit de préemption.

- b. Elagage des platanes avenue Augustin Nogue : L'élagage commencera prochainement.

- c. Compte rendu de réunion 'Aménagement des ouvrages sur la Mouge'

Rencontre avec les services de l'état : DDT71, OFB et AERMC et les Service GEMAPI de MBA

La Mouge est classée comme cours d'eau de Liste 2 par l'arrêté du 19 juillet 2013. Ce classement implique la mise en conformité des ouvrages en travers du cours vis-à-vis de la continuité écologique et notamment piscicole dans un délai de 5 ans, soit 2018. Ce délai peut être étendu de 5 ans supplémentaires si une démarche et des études sont en cours.

En 2016, le SIVOM du Mâconnais a réalisé une étude sur plusieurs ouvrages contraignant la continuité écologique dans la traversée d'Azé. Il apparaît que 6 ouvrages doivent être mis en conformité dans la traversée du centre d'Azé. Une rencontre avec les propriétaires concernés par ces 6 ouvrages sera programmée. Ils recevront une convocation de la part de la DDT et de MBA.

Il leur sera proposé de poursuivre avec une étude groupée, portée par MBA, pour 3 des 6 ouvrages : le vannage du Moulin Tollerin ainsi que le vannage et le passage vouté du Moulin Pommier. Pour les 3 autres, les aménagements peuvent être réalisés assez rapidement et ne nécessitent pas d'études complémentaires.

Les propriétaires concernés par l'étude groupée devront fournir une déclaration d'intention sur la base du scénario retenu pour leurs ouvrages respectifs. MBA se chargera alors de la passation d'un marché public Afin d'assurer la continuité de ce projet, le Maire propose de faire une déclaration d'intention pour participer à l'étude groupée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECLARE son intention pour participer à l'étude groupée.

d. Courrier de Mr DAVID et Mme NONY

Les fossés débordent sur la Route Départementale au niveau de la Rue Basse. Réponse du Maire : les routes départementales sont gérées par les services de la Direction de Routes et des Infrastructures du Département 71. Une demande d'intervention leur sera demandée.

e. Courrier des Associations CANT'AZE et LAP'AZE

f. Courrier de Mr CHERVET

Circulation route de Péronne. S'agissant d'une route départementale, la Direction des Routes et des Infrastructures a été informée du problème.

g. Arrêté portant interdiction de la pratique d'agrillage du gibier et sur les mesures dérogatoires au confinement en matière de régulation et de destruction de certaines espèces de la faune sauvage. La chasse à tir et à l'affût sont autorisées sous certaines conditions. L'arrêté est affiché au secrétariat de Mairie.

h. Rapport d'activités 2019 de MBA

## **18. Tour de table**

Daniel BOUCHARD : il y a eu des vols de vases au cimetière. La commune peut-elle faire aménager l'espace d'arrivée des eaux au cimetière ? Réponse du Maire : Un aménagement plus global doit être mené. Un lampadaire est en panne avenue des Platanes. Réponse : le numéro doit être relevé afin de pouvoir signaler la panne au SYDESL. Des trous dans les accotements de l'Avenue des Platanes. Réponse de Jean-Paul DEMARTHE : les trous ont été zonés et répertoriés. Dès que le temps le permettra, les travaux de remblaiement seront réalisés. Le calendrier de ramassage des ordures ménagères peut-il être mis sur le site internet de la Commune ? Réponse : Ce sera fait. Les comptes-rendus peuvent-ils être envoyés sous format PDF ? Comment se fait la transmission des comptes-rendus ? Les administrés peuvent consulter le document sur le site internet de la commune, sur les panneaux d'affichages. Un exemplaire PDF peut-être envoyé après chaque séance du conseil municipal. Des exemplaires papiers sont disponibles au secrétariat de mairie pour ceux qui n'ont pas accès à internet.

Jean-Paul DEMARTHE propose d'envoyer un courrier à la Poste concernant la suppression d'une boîte aux lettres de dépôt de courriers.

Ludovic LAVIGNE : Beaucoup de thèmes abordés au Conseil municipal concernant l'école, est-il possible de prévoir une visite du bâtiment de l'école ? Réponse de Patrick MONIN : une visite sera programmée dès que la situation sanitaire le permettra.

## **19. Agenda**

Néant

La séance est levée à 23h15.

Prochain conseil Mardi 15 décembre 2020 à 20 heures à la salle des fêtes.

---